

Mis en ligne le mercredi 6 novembre 2019

## ***N°24 - Création d'un emploi contractuel de responsable au service "Citoyen Solidaire"***

***Rapporteur Mme Primo***

Madame Primo : Il ne s'agit pas d'une création de poste puisque le personnel est déjà en place, il s'agit de la responsable de Citoyen Solidaire et de passer en contre de droit public, puisqu'elle a eu, 2 fois, un contrat de trois ans en CDI, c'est la loi.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.